

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 DECEMBRE 2024

MAIRIE DE BARGEMON

Date de convocation

Le 03 décembre 2024

Date d'affichage

04 / 12 / 2024

Nombre de Conseillers

En exercice : 13

Présents : 12

Procurations : 1

Absent : 1

Ordre du Jour :

* Demandes de subventions :

- Rue Couchoire

- Chapelle Notre Dame de Montaigu

- Panneaux photovoltaïques salle polyvalente

- Cloisonnement anti-feu salle polyvalente

- Alarme incendie salle polyvalente

- Travaux réfection local Poste et annexe Centre de Santé

* Compte Epargne Temps

* Lease Protect, reprise contrat CHUBB

* Offre de concours : M. Huard, Travaux Blancon caniveau

* Symielec, notification transfert et reprise des compétences

* Renouvellement convention de gestion pour la GEPU

* Création Réserve communale de sécurité civile

* Démission Mme Clotilde ZAHAF, sur ses fonctions d'adjointe et conseillère municipale

* IFSE Garde-Champêtre,

* Adhésion au contrat collectif de prévoyance du CDG83

* Remise du titre des maires honoraires à M. Yves Bacquet

Questions diverses :

* Fontaine place Philippe Chauvier

* Remplacement Mme C. ZAHAF, adjointe

* Travaux ADESS, OLD, projet parking, travaux nouvel EHPAD, travaux rue Marceau, procédures judiciaires en cours, entretiens individuels

L'an deux mille vingt-quatre, le 11 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de Bargemon s'est réuni en Mairie - salle du Conseil municipal, en présence de Madame Nadine DECARLIS, Maire, qui préside et ouvre la séance à 18.00.

Secrétaire de séance :

M. Christophe SARKISSIAN

Présents :

Monsieur Christophe SARKISSIAN, Monsieur Christian BOBENRIETH, Madame Francine COLLART, adjoints,

Madame Magali LERIS, Monsieur Patrick PORRE, Monsieur Patrick PELISSOU, Monsieur Jean-Claude AUGIER, Monsieur Geert GOEMAN, Monsieur Yves BACQUET, Monsieur Robert ROUX, conseillers

Procuration :

Madame Nathalie BEGLIUTI à Monsieur Christian BOBENRIETH

Absent :

Madame Caroline VICQUENAULT,

ORDRE DU JOUR :

Demande de subventions :

1 - Rue Couchoire : travaux d'évacuation d'eaux pluviales par un réseau annelé diam. 600 + regard 1000x1000 et 600x600 + remise en état du chemin sur 72ml en enrobé :

Montant des travaux HT :	27 586,00 €
Demande au Conseil Départemental 80 % :	22 068,80 €
Autofinancement 20 % :	5 517,20 €

Voté à l'unanimité

2 - Chapelle Montaigu 1^{re} phase uniquement :

Validation de la première phase pour mise en sécurité à hauteur de :

	252 656,25 € HT
Demande FNADT (Etat) 45% HT	113 695,31 €
Demande Fonds de concours DPVa 20%	50 531,25 €
Mécénat populaire fondation patrimoine 15%	37 898,44 €
Autofinancement 20%	50 531,25 €

Monsieur Pélissou demande le montant global estimé des travaux.

Madame la maire lui rappelle qu'il s'agit, à ce jour de s'arrêter UNIQUEMENT à la première tranche, afin de mettre la chapelle en sécurité. Suite aux études menées par l'architecte du patrimoine, il est absolument nécessaire de passer par cette phase primordiale.

Madame la Maire insiste, suite aux questions de M. Pélissou, sur le fait que cela n'engage pas les autres phases, le montant des 3 phases estimé par l'architecte du patrimoine s'élevant à plus de 2 millions.

Madame la Maire précise qu'il n'y a pas eu d'appels d'offres à ce jour, il s'agit d'estimations afin de pouvoir lancer les dossiers.

Mme Lérís précise et insiste que suite aux différentes réunions avec l'architecte et la Fondation du Patrimoine, les études ont été poussées au maximum et ont bien fait ressortir l'urgence de cette première phase.

.../...

MAIRIE DE BARGEMON

Conseil Municipal du

11 décembre 2024

Madame la maire rappelle également :

* qu'étant donné le contexte national actuel, il est nécessaire de rester prudent.

* que monsieur Pélissou était adjoint aux travaux, et qu'il avait en charge les travaux de cette chapelle mais du fait de sa démission n'a pas poursuivi.

Monsieur Porre demande ce qu'il en est de la chapelle Saint-Michel de Favas, et si un projet est en cours.

Madame la Maire rappelle que la Commune ne peut s'engager dans tous les domaines et doit faire des choix. Etant en centre village, sa mise en sécurité, est prioritaire.

Vote à l'unanimité

Madame la maire demande dans le même temps si l'assemblée est d'accord pour faire une demande d'ouverture d'opération de mécénat populaire et d'entreprise auprès de la Fondation du Patrimoine, au bénéfice de la restauration de Nd de Montaigu.

Voté à l'unanimité.

3 – Panneaux photovoltaïques :

Montant des travaux HT :	39 895,84 €
Demande au Conseil Départemental 80 % :	31 916.67 €
Autofinancement 20 % :	7 979.17 €

Madame la maire précise qu'il s'agit de faire des économies, et de l'autoconsommation avec les différents bâtiments publics. Insiste qu'il n'y aura pas de revente.

Pas de demande de fonds verts car nous sommes en deçà des exigences demandées.

Voté à l'unanimité

4 – Cloisonnement anti-feu – mise aux normes sécurité incendie :

Montant des travaux HT :	32 373,15 €
Demande DETR 40 % :	12 949.26 €
Demande Conseil Départemental 20 % :	6 474.63 €
Demande Fonds de concours DPVa 20 % :	6 474.63 €
Autofinancement 20 % :	6 474.63 €

Afin de se mettre en conformité vis à vis de la sécurité incendie, Monsieur Bobenrieth expose les travaux à effectuer, cloisonnement, portes.. qui serviront d'espace de stockage. La salle ne sera pas réduite pour autant.

Le Fonds de Concours DPVA étant un reste à réaliser sur les travaux Salle polyvalente

Voté à l'unanimité

5 – Alarme incendie salle polyvalente :

Montant des travaux HT :	6 228,00 €
Demande Conseil Départemental 60 % :	3 736.80 €
Demande Fonds de concours DPVa 20 % :	1 245.60 €
Autofinancement 20 % :	1 245.60 €

Cette mise aux normes permettra enfin à la salle polyvalente d'être enregistrée comme Etablissement Recevant du Public, puisqu'à ce jour, elle n'existe pas en tant que tel !

Voté à l'unanimité

2/4

MAIRIE DE BARGEMON

Conseil Municipal du

11 décembre 2024

6 – Réfection local poste et annexe centre de santé :

Montant des travaux HT :	83 286,89 €
Demande Conseil Départemental 60 % :	49 972.13 €
Demande Fonds de concours DPVa 20 % :	16 657.38 €
Autofinancement 20 % :	16 657.38 €

Voté à l'unanimité

7 - Compte Epargne Temps :

Demande d'accord pour dossier de saisine au Centre De Gestion

A la demande des agents de notre collectivité, afin de récupérer des heures supplémentaires ou des congés non pris, ou pour cumuler des points retraite. Il faut faire le choix de la monétisation ou pas.

Cela demande de mettre en place des modalités :

* Soit instaurer la monétisation : Madame le Maire expose les modalités

Vote Pour : 9

Contre : 3

Abstention : 1

* Soit ne pas instaurer la monétisation : Madame la maire expose les modalités

Vote Pour : 3

Contre : 9

Abstention : 1

Ainsi a été décidé la monétisation du CET.

8 - Lease-Protect : reprise contrat Chubb Delta Security :

Monsieur Sarkissian expose les faits :

Suite à l'élargissement du parc de vidéo surveillance depuis le début du mandat, et en raison du matériel obsolète à ce jour, installé en tout premier lieu. Il s'agit de résilier le matériel et la maintenance de l'entreprise Chubb, et de les faire reprendre par la société Lease Protect, beaucoup plus avantageuse.

Pour ce faire, nous devons résilier auprès de la société Chubb Delta le contrat de location, et auprès de la BNP.

Le nouveau système regroupera toutes les images au sein de la Mairie, et non plus avec des clés USB. La réglementation ayant également changé. Les normes de sécurité étant beaucoup plus strictes.

La société Lease Protect rachètera le leasing et le matériel à hauteur de 32 104,00€

Voté à l'unanimité

9 – Offre de concours :

Monsieur Huard, riverain du chemin Blancon dont la propriété fait limite avec un canal d'arrosant.

Le canal traversant le chemin par un caniveau est sous dimensionné.

Lors de fortes pluies son terrain se trouve inondé.

La famille Huard propose ainsi son offre de concours et ayant fait faire un devis à hauteur de 4 020,00€ TTC s'engage à financer en totalité les travaux de remise en place d'un caniveau correctement dimensionné.

Voté à l'unanimité

3/4

MAIRIE DE BARGEMON

Conseil Municipal du

11 décembre 2024

10 - Adhésion compétence Territoire d'Energie (Symielec) :

La commune de Gonfaron a délibéré le 26 juin 2024 pour adhérer à la compétence n°10 « Développement des Energies Renouvelables au profit de TE83-SYMELEC.

L'Agglomération Estérel Côte d'Azur a délibéré le 27 juin 2024, pour la reprise de la compétence optionnelle n°7 « IRVE » confiée par les Communes des Adrets de l'Estérel, Puget-sur-Argens et Roquebrune –sur-Argens depuis 2028.

Le Comité Syndical de TE83 – Symielec a délibéré favorablement le 08 octobre 2024 pour acter cette adhésion et cette reprise de compétence.

Voté à l'unanimité

11 - Renouvellement Convention de Gestion relatives à la GEPU entre DPVA et ses communes membres :

Les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage approuvées par la délibération n°C_2021_241 du 13 décembre 2021, indique « La présente convention est conclue pour une durée de 3 (trois) ans, à compter du 1^{er} janvier 2022. Elle pourra toutefois faire l'objet d'une reconduction maximale de deux années par accord explicite de chacune des deux parties à la convention »

Considérant que le schéma directeur pluvial intercommunal a été lancé en juillet 2023, et que ses conclusions sont attendues au second semestre 2025,

il est proposé de reconduire pour deux années supplémentaires ces conventions, dont les termes restent inchangés, soit jusqu'au 31 décembre 2026, pour permettre au schéma directeur de produire ses conclusions, et de s'organiser en conséquence pour un transfert effectif au 1^{er} janvier 2027.

Votre pour : 9

Contre : 4

Abstention : 0

12 - Création Réserve Communale de Sécurité Civile :

Monsieur Patrick PORRE expose les faits :

il est nécessaire d'acter une réserve communale de sécurité civile déjà en place, avec un règlement et un arrêté municipal portant organisation de cette dernière.

Voté à l'unanimité

13 – IFSE Garde-Champêtre :

Madame la Maire, informe que suite à la refonte du régime indemnitaire de la filière de police municipale issue du décret n°2024-614, une Indemnité Spéciale de Fonction et d'Engagement (IFSE), peut être versée aux fonctionnaires relevant de ladite filière. Elle remplace le précédent régime indemnitaire composé de l'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISMF) et de l'indemnité d'administration et de technicité. (IAT)

Voté à l'unanimité

14 – Démission de Madame Clotilde ZAHAF :

Madame la maire, informe de la démission de Madame Clotilde ZAHAF, depuis le 1^{er} décembre 2024, de ses fonctions d'adjointe et de conseillère municipale, confirmation par courrier de la Préfecture en date du 29 novembre 2024.

15 – Adhésion à la convention de participation prévoyance du Centre de Gestion du Var :

A compter du 1^{er} janvier 2025, la réforme de la protection sociale complémentaire rend obligatoire la participation financière mensuelle des employeurs publics, ainsi que des garanties minimales en matière d'incapacité et d'invalidité.

Il est nécessaire d'adhérer à la convention de participation pour le risque « Prévoyance » conclue par le Centre Départemental de Gestion du Var et portée par Territoria Mutuelle. Un minimum de 7 euros par agent, au 1^{er} janvier 2025, sera versé à tout agent ayant adhéré, venant en déduction du montant de l'adhésion de l'agent.

Voté à l'unanimité

Questions diverses :

Monsieur Robert ROUX, demande pourquoi la fontaine de la Place Philippe Chauvier, ne coule plus. Madame la maire informe que des travaux de recherche dans les canalisations vont être effectués afin de déterminer l'endroit exact du problème.

Monsieur Patrick PELISSOU, demande qui va remplacer l'adjointe Madame Clotilde ZAHAF, démissionnaire. Madame la maire répond prendre en charge en partie avec Monsieur Christian BOBENRIETH, et qu'un numéro de téléphone d'astreinte est mis en place pour les agents de l'école pour contacter, la mairie hors horaires d'ouverture.

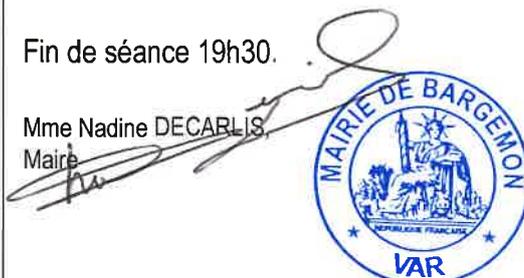
Il demande également :

- les travaux de l'association ADESS, concernant le débroussaillage pour le pont du moulin, comment est organisé le travail, réponse de Madame la maire, un programme est prévu dès la fin d'année pour l'année N+1.
- des renseignements sur les Obligations Légales de Débroussaillage, et signale un problème du dépôt de déchets verts en déchèterie, un point est fait sur la déchèterie verte.
- Projet parking ? : aux vues des urgences et du climat national actuel. Ce projet a dû être mis de côté.
- Nouvelle maison de retraite début des travaux ? On espère septembre 2025.
- Les travaux rues Marceau, François Maurel ? Nouvelle expertise pour de nouvelles maisons en amont.
- La commune a-t-elle des procédures judiciaires en cours, immeuble incendié au 23 rue de la Résistance, Madame la maire précise que cet immeuble est privé.
- Les entretiens individuels ne doivent pas être faits en présence de Madame la maire, ou de ses adjoints.
-

Remise du titre de Maire honoraire à Monsieur Yves BACQUET, en présence de Monsieur MASSUÉ.

Fin de séance 19h30.

Mme Nadine DECARLIS
Maire



M. Christophe SARKISSIAN,
Secrétaire

